

REGLEMENT du VO² 3D du 13 septembre 2015

ARTICLE 1 : Organisation et Epreuve

L'AC Beauchamp Orientation, organisateur de courses d'orientation et de raids multi-sports depuis 1979, vous propose de participer à l'une des trois épreuves du VO² 3D (Val d'Oise Orientation 3 Défis). Ce sont 3 courses d'orientation pédestres chronométrées en libre choix dans la forêt de Montmorency, le dimanche 13 septembre 2015 :

- la VO2 Diabolique, 95 postes et environ 18 km (à vol d'oiseau à l'itinéraire optimal)
- la VO2 Démoniaque, 45 postes et environ 12 km
- la VO2 Découverte, 15 postes et environ 4 km

ARTICLE 2 : Déroulement

Nous vous accueillerons le dimanche **13 septembre** au Carrefour des 4 Cèdres sur la D192P à Saint-Leu-La-Forêt (95)

Ouverture de l'accueil à **8h**.

VO² Diabolique

Briefing à **9h15** sur le lieu de départ pour un rappel global du déroulement de l'épreuve.

Le départ en Masse à **9h30**.

La carte vous sera remise sur la ligne de départ avec interdiction de la ramasser avant le top départ.

95 balises seront représentées sur votre carte.

Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant **12h30**. A chaque passage de balise, celle-ci doit être poinçonnée avec la puce SportIdent attribuée au coureur.

Temps de Course 3h maximum.

VO² Diplomate

Briefing à **10h15** sur le lieu de départ pour un rappel global du déroulement de l'épreuve.

Le départ en Masse à **10h30**.

La carte vous sera remise sur la ligne de départ avec interdiction de la ramasser avant le top départ.

45 balises seront représentées sur votre carte.

Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant **12h30**. A chaque passage de balise, celle-ci doit être poinçonnée avec la puce SportIdent attribuée au coureur.

Temps de Course 2h maximum.

VO² Découverte

Les départs se font à partir de 9h45 et au boîtier, c'est-à-dire au fur et à mesure de la matinée.

Le poinçonnage du boîtier départ qui met en route le chronométrage.

La carte vous sera remise à l'accueil.

15 balises seront représentées sur votre carte.

Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant **12h30**. A chaque passage de balise, celle-ci doit être poinçonnée avec la puce SportIdent attribuée au coureur.

Le classement sera établi en tenant compte d'abord du **nombre de balises trouvées** et ensuite du **temps réalisé** pour effectuer ce parcours dans le temps imparti.

Podiums et remise des prix des 3 courses de 12h45 à 13h00.

ARTICLE 3 : Règlement et Sécurité

Sur les parties du parcours traversant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompiers. A ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous les moyens appropriés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle. Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Le coureur doit être autonome en termes d'alimentation. Un point de ravitaillement léger sera proposé dans la forêt (indication sur la carte) mais il est conseillé de prendre de l'eau avec soi pour les 2 formats les plus longs.

En cas de mauvais temps, cas de force majeure ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

Les participants sont tenus de respecter l'environnement (ne rien jeter) et d'être attentifs aux usagers de la forêt.

Le non respect du présent règlement entraînera la mise hors course immédiate.

ARTICLE 4 : Matériel

Matériel fourni par l'organisation :

- La carte IOF en papier résistant à l'eau (Pretex) pour les VO² Diabolique et Diplomate, en papier classique sous pochette plastique pour la VO² Découverte.
- Prêt d'une puce électronique SportIdent possible moyennant une caution de 50€.
- Prêt d'une boussole possible moyennant une caution de 10€.

Matériel non fourni et conseillé :

- Montre pour les temps de course.
- Guêtres de protection (mollets)

Conseillé pour la VO² Diabolique et la VO² Diplomate :

- Sac à dos avec autonomie ravitaillement
- Téléphone portable

ARTICLE 5 : Participation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Le VO²3D est ouvert à tous, licenciés ou non.

Tout participant au VO²3D s'engage à fournir soit la copie d'une **licence FFCO, FFSU ou UNSS** avec la mention "Course d'Orientation en compétition" pour pouvoir être couvert par l'assurance FFCO, soit un **certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an (Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999). Toute photocopie de certificat doit être paraphée de la mention "certifiée conforme à l'original" + datée + signée par le concurrent.

ARTICLE 6 : Inscriptions et tarifs

Nous proposons des inscriptions en ligne via le portail www.klikego.com (frais supplémentaire de 1€ prélevé par Klikego) et nous encourageons tous les coureurs à s'inscrire à l'avance. Les inscriptions à l'avance garantissent la place et permettent de gagner du temps à l'accueil le jour même et, de plus, **nous offrons à tout coureur inscrit à l'avance un sandwich et une boisson après la course.**

Les inscriptions pourront également avoir lieu sur place dans la limite des cartes et des puces SI disponibles.

Les tarifs sont les suivants :

	Licenciés FFCO/FFSU	Non licenciés FFCO/FFSU	Tarif famille (minimum 1 adulte + 1 enfant)*
Diabolique	12 €	18 €	
Diplomate	10 €	16 €	
Découverte	8 €	12 €	1 tarif normal + 3€ par enfant

*Le tarif famille ne s'applique que pour le circuit Découverte et lorsque les inscrits souhaitent faire la course ensemble, chacun avec sa carte et sa puce électronique. Ces inscriptions se feront sur place.

ARTICLE 7 : Chronométrage

Le chronométrage est réalisé, comme sur toutes nos organisations, par le système SPORTIDENT de chronométrage et de contrôle par puce électronique. Celles-ci stockent toutes les balises validées. Pour le format Diabolique, les puces SI doivent être de type SI-Card10 ou SI-Card11 (128 enregistrements). Pour le Diplomate, la SI-Card9 (50 enregistrements) ou la SI-Card6 (64 enregistrements) peuvent suffire.

Des prêts de puces électroniques individuelles seront effectués à l'accueil contre un **chèque de caution de 50€** à l'ordre de **l'AC Beauchamp**. Si le coureur souhaite également emprunter une boussole, la caution sera de 60€. La caution sera rendue après l'arrivée de la course en échange du matériel prêté.

A l'arrivée, les coureurs doivent rapidement se présenter au pôle de la gestion électronique de course pour la lecture de la puce permettant de valider la course et calculer le résultat final.

Remarques concernant les puces SPORTIDENT et les boîtiers de contrôle équipant chaque balise: Un seul bip et/ou flash de la LED du boîtier est nécessaire et suffisant. En cas de boîtier non fonctionnel (absence de bip ou de flash), poinçonnez la carte avec le poinçon mécanique situé sur la balise.

ARTICLE 8 : Calcul du résultat final

Le résultat final se calcule d'abord sur le nombre de balises poinçonnées, et ensuite, en cas d'égalité, sur le temps de course, dans la limite de la barrière horaire.

Une seule barrière horaire est imposée : **vous devez être parvenu à l'arrivée au plus tard à 12h30**

Au-delà de 12h30, vous serez classés à la suite des concurrents arrivés avant 12h30, et ce quel que soit le nombre de postes validés.

Les résultats de chaque épreuve seront affichés sur le lieu de course au fil des arrivées, et sur le site internet de l'AC Beauchamp.

ARTICLE 9 : Désistement, remboursement, cas particuliers

Les éventuels désistements devront être signalés par courriel à clarissa.borchorst@free.fr au plus tard 30 jours avant la date du départ (13 août 2015) pour donner droit à un remboursement, sur la base de 60 % des frais d'inscription déjà réglés. Plus de remboursement passé cette date.

Le jour de l'épreuve, dans le cas où les conditions pourraient nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours. Dans le cas extrême où l'organisation se devrait d'annuler, un remboursement sera effectué sur la base de 60 % des frais d'inscription déjà réglés (hormis les frais de commission du site Klikego.com (1€)).

Tout participant absent ou en retard ne pourra prétendre au remboursement des frais d'inscription. Pas de décompte temps en cas de retard.

ARTICLE 10 : Jury d'Épreuve et Réclamations

Il se compose du directeur de course, du contrôleur technique, du traceur, ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation. Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel. Les réclamations sont recevables par écrit dans les 60 minutes après l'affichage des résultats provisoires.